

TRAVAIL EN ESPACE CONFINE

initial/recyclage

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Les travaux en espace confiné nécessitent une organisation de la sécurité du travail prévue par les articles R. 4511-1 à 12, R. 4512-1 à 16, R. 4513-1 à 13, R. 4514-1 à 10 du Code du travail et dont la coordination est assurée par le chef d'établissement de l'entreprise utilisatrice.

OBJECTIFS

- Identifier les types d'espaces confinés
- Analyser les risques et mettre en place les moyens de prévention adaptés
- Connaître le rôle des surveillants et intervenants et la conduite à tenir en cas d'incident,
 - Utiliser le matériel de détection et Réagir en cas d'urgence

PROGRAMME

THEORIE

- Présentation des espaces confinés
- Risques en espace confiné
- Les acteurs en espace confiné et leurs rôles
- Mesures de prévention en espace confiné et mesures d'urgence
 - Procédures et leur traçabilité (permis de travail, autorisation de pénétrer, consignations tous fluides)
 - Balisage et protocole de communication
 - Principe de ventilation et d'assainissement
 - Contrôle d'atmosphère : utilisation de détecteurs

- Réagir en cas d'accident et d'incident

- Réalisation d'exercices pratiques

PRATIQUE

A NOTER :

- Ce stage ne comprend pas de mise en situation pratique de descente avec harnais antichute
- Ce stage ne comprend pas d'intervention avec ARI (voir stages complémentaires sur ces équipements).

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, variées, basées sur des cas concrets, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine du travail en espace confiné, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE : Toute personne de maintenance ou d'entretien, opérateur ou personnel d'entreprise extérieure, appelée à effectuer (surveillant et/ou intervenant) ou à organiser des interventions en espace confiné.

PRE-REQUIS : Néant

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans

Modalités, délai :

